

# Créer un Havre de Paix chez soi

## La Loutre en Bretagne

Animal solitaire, la Loutre utilise 7 à 15 km de rive pour une femelle et 20 à 30 pour un mâle. Des expériences de radiopistage ont montré qu'en un an, un individu utilise plusieurs dizaines de gîtes ou « catiches » pour dormir dans la journée, mettre bas et échapper aux dérangements.



Après un siècle de régression (l'animal était chassé), la population de Loutres était réduite dans les années 1970 à quelques isolats. De nos jours, ces noyaux tendent à fusionner, et la reconquête du littoral et de la Haute Bretagne est en cours. Malgré cela, la destruction des habitats, le développement du trafic routier, sans oublier la raréfaction des proies, conséquence de l'usage de biocides, freinent l'actuelle reconquête des cours d'eau. La Loutre reste fragile ! Les Havres de Paix constituent un élément primordial de la reconquête.

## Qu'est-ce qu'un Havre de Paix ?



Pionnier en France, le GMB a établi en 1988 les premiers Havres de Paix, inspirés des *Otter Heavens* britanniques.

Les Havres de Paix sont des conventions entre des propriétaires (privés, communes...) de terrains situés en bord de cours d'eau, zones humides... et le Groupe Mammalogique Breton (GMB), association de protection des mammifères sauvages de Bretagne et de leurs habitats.

Par cette convention, les premiers s'engagent entre autres à ne pas nuire à la population locale de Loutres (ne pas supprimer la totalité de la végétation des berges, ne pas utiliser de produits chimiques en bord de cours d'eau...), à informer le GMB de tout changement qu'il aurait constaté. Le GMB s'engage à informer le propriétaire sur la Loutre, à le conseiller sur une gestion qui tienne compte de sa présence, à l'inviter aux différents événements qu'il organise sur le thème de la Loutre (formations à la reconnaissance d'indices de présence, chantiers...).

Les havres de Paix permettent aux propriétaires de s'impliquer dans la protection des milieux, d'être formés et informés, et de « s'approprier » un élément du patrimoine naturel local.

Cet outil, encore peu utilisé (25 Havres de Paix sur les 3 départements de l'ouest de la Bretagne, représentant 162 ha, mais une dizaine d'autres sont en cours ou prévus), est en cours de développement depuis l'année dernière. L'extension et l'animation du réseau des Havres de Paix constituent en effet l'un des volets du Contrat-Nature 2005-2008 « mammifères semi-aquatiques de Bretagne », programme d'étude et de protection financé par la Région Bretagne et les 4 départements bretons.

## Le réseau des Havres de Paix



Créer un Havre de Paix, c'est aussi intégrer un réseau de propriétaires soucieux de la préservation de leur patrimoine naturel. Il s'articule autour de :

- La Catiche, bulletin de liaison semestriel réservé aux propriétaires de Havres de Paix, comportant des fiches techniques, des témoignages...



- d'événements sur le thème de la Loutre : chantiers d'aménagements de gîtes artificiels pour la Loutre, après-midi portes ouvertes...

## Vous aussi, créez un Havre de Paix chez vous

Vous êtes propriétaire de terrains en bordure de cours d'eau, de plan d'eau ou zones humides (même tout petits) et la Nature vous intéresse, vous pouvez créer votre Havre de Paix. Protéger la Loutre, lui assurer gîte, couvert et sérénité, c'est à travers elle protéger les milieux aquatiques ainsi que la faune et la flore qui y vivent. Si vous êtes intéressés, contactez le GMB.

## Contact

Catherine CAROFF  
Groupe Mammalogique Breton  
Maison de la Rivière  
29 450 SIZUN  
02 98 24 14 00 – catherine.caroff@gmb.asso.fr

